

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 145

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 Mars 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET / M. LUCIEN LIMOUSIN

OBJET

Santé animale - Année 2016

**Direction Générale Adjointe de l'Economie et du Développement
Direction de l'Agriculture et des Territoires
122.73**

I - PRESENTATION

Dans le cadre du programme départemental « élevage et sécurité alimentaire » 2015-2017, adopté par la Commission Permanente en date du 27 février 2015, le Conseil Départemental intervient, en liaison avec la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) des Bouches-du-Rhône, le Laboratoire Départemental d'Analyses (LDA 13), le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) et le Groupement de Défense Sanitaire Apicole (GDSA) pour aider les éleveurs des Bouches-du-Rhône face aux exigences sanitaires qui s'imposent notamment en matière de sécurité alimentaire.

Pour 2016, ce programme doit permettre de développer une politique de prévention, de dépistage, de contrôle et de lutte contre les maladies, de nature à renforcer l'état sanitaire des élevages.

Le programme « élevage et sécurité alimentaire » se concrétise par la mise en œuvre et le financement de deux types d'actions :

- la vaccination et la réalisation des prélèvements qui sont effectués par les vétérinaires sanitaires désignés par les éleveurs,
- l'analyse biologique des prélèvements ainsi réalisés par le LDA 13 ou, à défaut, tout autre laboratoire agréé et accrédité COFRAC.

Pour rappel, les tarifs de prophylaxie animale pour la campagne 2016 ont été adoptés en Commission Permanente réunie le 30 octobre 2015.

II – L'AIDE AUX STRUCTURES PARTENAIRES DE LA SANTE ANIMALE

La collectivité soutient, par ailleurs, les structures partenaires de ce programme, le GDS 13 et le GDSA 13, nos relations étant respectivement formalisées par convention pour la période 2015-2017.

A – Demandes du Groupement de Défense Sanitaire Apicole des Bouches-du-Rhône

Le Groupement de Défense Sanitaire Apicole des Bouches-du-Rhône (GDSA 13), dont le siège administratif est situé 1516, chemin des Lagets – 13390 AURIOL et la Présidente : Béatrice BOUSTEAU, sollicite pour 2016 une aide financière pour deux dossiers :

- Aide au fonctionnement général de l'association (TAG 391).

En 2015 le GDSA 13, qui regroupe 496 adhérents apiculteurs totalisant plus de 27.000 ruches, gère le programme départemental de prophylaxie apicole, assure la veille sanitaire et technologique de la prophylaxie, informe et forme ses adhérents pour des pratiques qui garantissent une apiculture saine pour l'amélioration des produits de la ruche.

Pour 2016, le budget prévisionnel du GDSA 13 s'établit comme suit :

DEPENSES EN €	RECETTES EN €
. Achats fournitures prophylaxie 159.500	. Avoir théorique 4.114
. Frais administratifs 6.000	. Vente prophylaxie 96.000
. Fonctionnement 22.000	. Cotisation 17.000
. Adhésions 2.275	. Subventions CD 13 :
. Revue 2.700	- prophylaxie 63.000
	- fonctionnement 6.500
	. Colloque, formation 2.800
	. Revues 2.900
	. Produits financiers 161
Total 192.475	Total 192.475

Je vous propose de renouveler la subvention d'aide au fonctionnement général à hauteur du montant sollicité, soit 6.500 €.

- Le programme de prophylaxie apicole (TAG 392).

Le Conseil Départemental participe au financement de ce programme depuis 2000.

Pour rappel, la convention pour le programme de prophylaxie apicole et le programme de prophylaxie apicole pour la période 2015-2017 ont été approuvés par la Commission Permanente du 27 février 2015.

Aujourd'hui, le cheptel apicole compte environ 27.000 ruches détenues par 439 apiculteurs signataires du plan de prophylaxie.

Outre le rôle essentiel de pollinisation pour les agriculteurs, la production de miels et dérivés, qui représente une activité économique importante en Provence, demande à être améliorée et développée, l'infestation des ruches par le varroa constituant un important facteur de menace et exigeant une lutte efficace, organisée et pérenne contre ce parasite. A ce parasite, s'ajoutent les loques, la nosérose, la paralysie chronique et le frelon asiatique vespa-vélutina, prédateur en capacité de décimer une grande partie du cheptel apiaire, actuellement aux portes de la Provence.

En 2015, sur les 496 apiculteurs adhérents du GDSA 13, 439 ont bénéficié de notre aide pour près de 27.052 ruches dont le taux de mortalité hivernale se situe à 16,04 %. Pour mémoire, notre action porte sur le renouvellement des reines, des cadres et des cires de corps et d'achat de médicaments anti-varroa disposant d'une autorisation de mise sur la marché (AMM).

Pour 2016, je vous propose d'intervenir à hauteur de 63.000 € sur un coût prévisionnel de 158.000 € des dépenses afférentes aux moyens de lutte contre le varroa en particulier, soit une intervention qui avoisine les 40 %.

Je vous précise que cette dépense donne lieu à un remboursement européen d'un maximum 50 % de notre dépense.

B – Demandes du Groupement de Défense Sanitaire des Bouches-du-Rhône

Le Groupement de défense Sanitaire des Bouches-du-Rhône (GDS 13), situé Maison des Agriculteurs – 22, avenue Henri Pontier – 13626 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1, Président : Yvan MARTIN, sollicite en sa qualité de maître d'œuvre du programme de santé animale l'aide financière du Conseil Départemental pour deux dossiers en tant que bénéficiaire direct et pour des actions en faveur des éleveurs.

1) Le fonctionnement de l'association (TAG 395)

➤ fonctionnement général

Le GDS 13 est un partenaire actif aux côtés du Conseil Départemental pour accompagner les éleveurs dans leur démarche de qualification des cheptels et développer une politique active de prévention et de lutte en matière de santé animale, l'objectif étant de maintenir l'ensemble des filières élevage du département.

Fort de 700 adhérents, le GDS établit son budget prévisionnel 2016 comme suit :

DEPENSES EN €	RECETTES EN €
. Salaires et charges117.752	. Cotisations 66.467
. Services extérieurs155.127	. Prestations132.700
. Taxes 800	. Conseil Régional PACA 16.000
. Amortissement 3.000	. CD 13 :
	- fonctionnement 35.000
	- prestation 9.200
	- achat de tubes 7.712
	- études + bilan 9.600
Total276.679	Total 276.679

Depuis 2014, la régionalisation en matière de santé animale et végétale opérée avec la création de l'OVS (organisme de veille sanitaire) impose aux GDS d'obtenir l'accréditation COFRAC qui nécessite des investissements humains importants.

Pour mener à bien cette démarche tout en maintenant les relations de terrain avec les éleveurs, proximité indispensable en matière de sécurité sanitaire, je vous propose de reconduire la subvention de 35.000 € en 2016, à l'identique de 2015.

➤ **prestation pour le programme départemental de santé animale**

Le Code Rural prévoit que l'Etat puisse rendre obligatoire la lutte contre les maladies animales présentant un caractère de gravité pour la santé publique ou pour l'économie rurale.

L'Etat, ne disposant plus des personnels pour la gestion du cheptel national, met à disposition des GDS un outil informatique « SIGAL » (système d'information de la direction générale de l'alimentation) et leur confie, sous son contrôle, la mise en œuvre des mesures de prophylaxie animale.

C'est dans le prolongement de cette mission de service public pour le suivi du programme départemental de santé animale 2015/2017 que la collectivité s'est adossée depuis 2009 au GDS 13 pour l'assister dans la gestion de son programme d'intervention.

Une subvention à hauteur de 9.200 €, identique à 2015, est allouée à cet effet au GDS pour 2016 avec paiement en deux fois :

- 50 % après décision de la commission permanente,
- le solde sur production d'un bilan annuel d'activité.

➤ **Etudes à conduire en 2016**

- Maîtriser les avortements des brebis et chèvres dans les Bouches-du-Rhône.

Depuis de nombreuses années maintenant, la surveillance des avortements est primordiale pour prévenir l'apparition d'éventuelles pathologies.

Malgré un dispositif en place dans le département, très peu d'avortons sont analysés. Il apparaît indispensable de pouvoir relancer le dispositif et de construire la démarche en mobilisant les différents acteurs concernés.

La déclaration d'un avortement est obligatoire auprès du vétérinaire sanitaire qui fera les prélèvements pour la recherche de la brucellose et des autres maladies abortives si cela est nécessaire.

L'éleveur doit enregistrer l'avortement dans son carnet sanitaire et le notifier à l'organisme chargé de l'identification.

Le nombre d'avortements ou leur répétition sont les critères d'alerte :

- pour **les bovins** : 2 avortements ou plus dans le mois ou 3 avortements dans l'année pour un effectif de moins de 100 vaches ou 3 % d'avortements pour un effectif de plus de 100 vaches ;
 - pour **les ovins et caprins** : la série d'avortements est définie par plusieurs avortements en une semaine ou un taux supérieur à 5 % pour la saison des naissances.
- **Si ces seuils d'alerte sont atteints, il faut entamer des recherches pour tenter de déterminer la cause des avortements.** Elles demandent un investissement financier de la part de l'éleveur et de la motivation. Même si la cause n'est pas toujours identifiée, elles sont indispensables pour la protection de la santé du troupeau et parfois de la santé humaine.
- L'enregistrement des événements pathologiques dans **le carnet sanitaire** peut aider fortement le vétérinaire à **orienter les analyses et le diagnostic.**

Les analyses de laboratoire restent indispensables pour la recherche des causes infectieuses. Ce travail doit se faire en étroite collaboration entre éleveur, vétérinaire et laboratoire d'analyses pour décider des examens à réaliser.

De façon à intensifier les analyses d'avortons pour le département et pour éviter de passer à côté de maladies graves pour les élevages, le GDS 13 met en place pour l'année 2016 une aide au fonctionnement du protocole.

En accord avec les vétérinaires sanitaires des élevages qui seront concernés, le vétérinaire du GDS sera chargé de se déplacer dans les élevages demandeurs afin de conditionner l'avorton et d'expliquer la procédure à l'éleveur. Ceci permettra de vulgariser sur le terrain le protocole et de ce fait d'intensifier le nombre d'avortons à analyser.

Le budget 2016 de cette action est défini comme suit :

DEPENSES EN €	RECETTES EN €
. Visite de conditionnement des avortons dans 15 élevages + restitution des résultats dans l'élevage (350 €/jour) 5.250	. Autofinancement 1.500
. Achat matériel 250	. CD 13 4.000
Total 5.500	Total 5.500

Le GDS sollicite une subvention de 4.000 € que je vous propose d'accorder.

- Dresser des bilans technico-sanitaires dans les élevages.

Depuis 2015, le logiciel AGDS disponible au sein du GDS 13 permet de faire des bilans technico-économiques des élevages sur plusieurs années avec une expertise et un diagnostic indispensable dans l'orientation de la gestion sanitaire des élevages.

Le Plan sanitaire départemental donne la possibilité aux élevages de diagnostiquer différentes pathologies susceptibles d'atteindre les animaux et, de ce fait, d'avoir un impact sanitaire et économique.

En anticipant l'introduction et la propagation des maladies au sein du cheptel, l'éleveur gagne en sérénité et permet de maintenir un état sanitaire indemne dans le département. Le sanitaire est l'affaire de tous. En effet, la gestion sanitaire se fait obligatoirement sur un ensemble de cheptels, généralement à l'échelle départementale ou liée à des échanges (exemple la transhumance).

Le GDS propose aux éleveurs de pouvoir faire un bilan technico-économique des quatre dernières années. L'éleveur aura donc une vue d'ensemble des pathologies testées et des résultats obtenus. Cela va nous permettre d'apprécier l'état d'assainissement du cheptel et les mesures mises en place par l'éleveur.

Le bilan permettra aussi de démontrer, encore une fois, l'implication du Conseil Départemental dans le maintien du bon état sanitaire départemental.

L'intérêt principal réside dans le positionnement de la politique sanitaire de l'élevage vis-à-vis des évolutions annoncées ou supposées par les instances nationales. L'anticipation reste la clef de réussite des élevages sur les aspects sanitaires.

En 2015, le GDS a diffusé plus de 100 bilans et souhaiterait compléter cette action encore en 2016.

Le budget 2016 de cette action se définit comme suit :

DEPENSES EN €	RECETTES EN €
. Bilan initial – 50 bilans (2 h par bilan) soit 12,5 jours de travail (350 €/jour)4.375	. Autofinancement 1.400
. Bilan avec visite vétérinaire (une demi-journée par bilan) 15 bilans (350 €/jour)2.625	. CD 13 5.600
Total7.000	Total 7.000

Le GDS sollicite notre aide financière à hauteur de 5.600 € que je vous propose d'accorder.

- Mettre en place un plan de vaccination contre l'IBR.

La vaccination contre la rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR), débutée depuis plusieurs années, n'a pas démontré la réussite escomptée. Le vaccin utilisé, IFFAVAX, ne bloquant pas totalement la circulation virale, les taux de positivité sur les animaux non vaccinés sont de plus en plus importants.

Le GDS souhaite modifier en conséquence la stratégie de vaccination pour lutter plus efficacement contre cette pathologie par l'utilisation du vaccin BOVILIS qui nécessite un rappel systématique à six mois et dont le coût est plus élevé.

Pour 2016, le GDS sollicite notre aide pour la mise en place de 6 plans de vaccination pour environ 660 animaux.

La DAT prend en charge 13 €/vaccin dans la limite d'une enveloppe prévisionnelle de 9.380 € pour 2016.

- Mettre en place un plan de vaccination contre la Rhino Pneumonie Equine.

Cette maladie connaît une recrudescence accrue depuis 2 ans. La cause majeure est probablement le prix élevé du vaccin, écarté par souci d'économie. La maladie est due à un virus du type Herpès, c'est-à-dire toujours présent dans l'organisme une fois investi. Cette pathologie est très préoccupante pour la filière équine locale. La vaccination doit intervenir rapidement et massivement pour éviter une contamination de l'ensemble du cheptel.

Le budget de cette action de vaccination se définit comme suit :

DEPENSES EN €	RECETTES EN €
. Primo vaccination 100 x 30 3.000	. Autofinancement éleveur (20 % du vaccin + 80 € visite) 2.300
. Rappel sur les primo 100 x 30 3.000	. Subvention Conseil Départemental (80 %) soit 24 € par vaccin + visite 7.700
. Rappel annuel 50 x 30 1.500	
. Visite vétérinaire état des lieux + protocole 2.500	
Total 10.000	Total 10.000

Pour cette vaccination, la DAT prend en charge 24 €/vaccin et visite dans la limite d'une enveloppe prévisionnelle de 7.700 € pour 2016.

2) Demande de subvention formulée pour la fiabilisation du transport des tubes de sang (TAG 396)

Le plan sanitaire est déployé depuis de nombreuses années dans notre département. L'un des axes du plan est de pouvoir fiabiliser le transport des tubes, afin d'en garantir la qualité. C'est pourquoi, le transport des tubes des cliniques vétérinaires vers le LDA est assuré par la RDT 13 (réseau départemental des transports).

La garantie d'un transport fiable reste clairement la plus-value du plan sanitaire. En effet, très peu de départements en France ont réussi à mettre en place un système aussi performant.

Cependant, le système trouve ses limites dans le conditionnement des tubes en amont par les vétérinaires. Quelques cliniques vétérinaires achètent les tubes « en vrac » sans portoirs. De ce fait, ils envoient les tubes dans des sacs en vrac. Cela impose un retraitement de l'ensemble de l'envoi par les agents du LDA et donc une perte de temps conséquente mais surtout, cela peut entraîner en cascade une perte de traçabilité.

Les tubes sont achetés par les vétérinaires auprès de leur centrale d'achat. Cette procédure a été mise en place depuis de nombreuses années, suite à un accord entre les éleveurs et les vétérinaires sanitaires. Le GDS 13 se propose de commander l'ensemble des tubes nécessaires à la réalisation de la prophylaxie annuelle pour le département. Environ 58.000 prises de sang sont réalisées dans le département.

Le GDS 13 aura en charge de distribuer les tubes aux cliniques vétérinaires selon une prévision basée sur N-1.

Les cliniques vétérinaires pourront demander un réassort le cas échéant durant l'année en justifiant le dépassement du nombre prévisionnel de sérologie.

Les tubes sérologiques avec les portoirs seront commandés en nombre auprès d'un des fournisseurs du LDA.

Pour 2016, le budget prévisionnel de cette action s'établit comme suit :

DEPENSES EN €	RECETTES EN €
. Achat de 58.000 tubes sérologiques à 0,13 €/tube 7.540	. Autofinancement 1.928
. Coordination de l'action (relation fournisseur, stockage, conditionnement et livraison) 6 journées à 350 € 2.100	. CD 13 7.712
Total 9.640	Total 9.640

L'aide sollicitée auprès du Conseil Départemental pour mener à bien cette action s'élève à 7.712 €, je vous propose d'intervenir à hauteur de la totalité de la demande.

C – Les autres actions en faveur des éleveurs

Pour renforcer la politique sanitaire dans les élevages, le Département aide les éleveurs pour des investissements qui participent à cet objectif.

1) L'aide à l'acquisition de containers d'équarrissage

Depuis 2011, le Département finance la mise en place de bacs d'équarrissage pour les élevages de petits ruminants, de volailles et de gibiers et depuis 2014 pour les bovins.

Cette action est en parfaite adéquation avec les contraintes de la conditionnalité des aides PAC et il convient de la maintenir pour permettre à l'ensemble des filières animales du département de se mettre en conformité avec la réglementation.

Les bacs d'équarrissage permettent :

- un meilleur stockage des carcasses
- un enlèvement sans difficultés des services de la SARIA,
- aucun écoulement liquide,
- d'éviter les odeurs de carcasses en saison estivale où les températures sont élevées.

Je vous propose, conformément à la demande du GDS 13, d'intervenir pour deux types de containers, ceux de 640 l pour les petits ruminants, volailles et gibiers et ceux de 1 000 l au maximum pour les bovins, à hauteur de 300 € HT/container de 640 l sur un coût de 620 € HT et à hauteur de 400 € HT/container de 1 000 l sur un coût de 850 € HT/container de 1 000 l.

Pour 2016, le GDS prévoit une aide à l'acquisition de 6 containers en résine de 640 l et 4 containers en inox de 1.000 l, soit une enveloppe de 3.400 €.

En terme de gestion, la Direction de l'Agriculture et des Territoires (DAT) rembourse la part à l'éleveur sur facture acquittée et attestée du service fait par le GDS 13.

2) Aide à l'acquisition de couloirs de contention

Cette action, démarrée en 2013 pour les bovins, a démontré son efficacité auprès des vétérinaires pour renforcer l'efficacité des prélèvements en prophylaxie bovine. Il conviendrait de la poursuivre pour les bovins et de l'étendre à la filière ovine, qui comptabilise des cheptels de grande taille, nécessite des opérations importantes de prophylaxie en particulier pour anticiper et prévenir les éventuelles apparitions ou réapparitions de pathologies telles que la brucellose.

L'utilisation de couloirs de contention permet d'augmenter l'efficacité et la fiabilité des tests réalisés et de renforcer la fiabilité du dispositif, de sécuriser les personnes (vétérinaires et éleveurs), et d'améliorer leurs conditions de travail. La mise en place des couloirs de contention bovins a permis de diviser par deux le temps de passage des animaux.

Le projet est mené en partenariat avec la MSA des Bouches-du-Rhône pour les aspects de prévention des risques dans les exploitations agricoles.

a) Aide à l'acquisition de convoyeurs ovins de contention inox dit « restrainers »

Pour 2016, le programme prévisionnel porte sur l'aide à l'acquisition de 4 convoyeurs ovins de contention dit « restrainers » à 11.000 € par couloir, soit un budget de 44.000 € avec une prise en charge de 3.000 € par couloir, correspondant à une subvention de 12.000 €.

Je vous propose d'intervenir dans la limite de l'enveloppe sollicitée, soit 12.000 €.

En terme de gestion, la Direction de l'Agriculture et des Territoires rembourse la part de l'éleveur sur facture acquittée et attestée du service fait par le GDS 13.

b) Aide à l'acquisition de couloirs de contention bovins

Le programme prévisionnel porte sur l'aide à l'acquisition de trois couloirs de contention bovins à 8.000 € avec une prise en charge de 2.000 € par couloir soit une subvention de 6.000 €.

Je vous propose d'intervenir dans la limite de l'enveloppe sollicitée, soit 6.000 €.

Le versement interviendra sur facture dûment signée et attestée par le GDS.

c) Aide à l'acquisition de couloirs de contention non mécaniques ovins

Depuis 2015, le GDS 13 a souhaité compléter le dispositif par des couloirs de contention non mécanique, qui remplissent des objectifs similaires mais sont moins onéreux notamment pour les éleveurs qui s'installent.

Le programme prévisionnel porte sur l'aide à l'acquisition de 6 couloirs de contention ovins non mécanique à 1.200 € avec une prise en charge de 600 € par couloir soit une subvention de 3.600 €.

Je vous propose d'intervenir dans la limite de l'enveloppe sollicitée, soit 3.600 €.

En terme de gestion, la Direction de l'Agriculture et des Territoires rembourse la part de l'éleveur sur facture acquittée et attestée du service fait par le GDS 13.

3) Aide à l'acquisition d'armoires à pharmacie murales

Le médicament vétérinaire n'est pas un produit de consommation banal. Son utilisation en élevage est réglementée et soumise à des contrôles dans le cadre de la conditionnalité.

Il est essentiel pour les éleveurs d'avoir une pharmacie ou un local à disposition dans l'élevage pour stocker les médicaments vétérinaires.

Le programme prévisionnel pour cette nouvelle action porte sur l'achat d'armoires à pharmacie murales en polyéthylène haute densité (PEHD) idéal pour les salles de traite ou les nurseries.

Deux modèles sont proposés à l'achat :

- 10 armoires à pharmacie petit modèle (610 x 580 x 350) à 161 € HT l'unité avec une prise en charge de 80 € l'une, soit une subvention de 800 € ;
- 10 armoires à pharmacie grand modèle (800 x 600 x 520) à 259,19 € HT l'unité avec une prise en charge de 100 € l'une, soit une subvention de 1.000 €.

Je vous propose d'allouer cette aide aux éleveurs à hauteur de 1.800 € étant précisé que leur versement par la Direction de l'Agriculture et des Territoires interviendra sur factures dûment signées et attestées par le GDS.

INCIDENCE FINANCIERE

N° programme	N° opération	Libellé	I.B.	A.P.	Engagement
10021	A créer	GDSA – Fonctionnement 2016	65-928-6574	Hors AP	6.500 €
		----- GDS 13 – Fonctionnement 2016			35.000 €
10022	A créer	Containers d'équarrissage	204-928-20421	Hors AP	3.400 €
		Couloirs de contention			21.600 €
		Armoires à pharmacie murales			1.800 €
		Achat de tubes			7.712 €
10375	A créer	GDSA 13 – Prophylaxie apicole 2016 GDS 13	65-921-6574	Hors AP	63.000 €
		----- GDS 13 :			
		Prophylaxie			9.200 €
		Etudes + bilan			9.600 €
		IBR vaccination			9.380 €
Rhino pneumonie équine	7.700 €				

PROPOSITION

Sur proposition de Monsieur le délégué à l'agriculture, je vous invite, mes chers collègues, à vous prononcer sur ce rapport et à prendre la délibération correspondante.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL